



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**SOLUTIONS  
PRÉVENTION  
PROS**

# PREV'AT

N°24-1

**HEURTÉ À L'AINE  
PAR LA PROJECTION  
D'UNE DÉBROUSSILLEUSE**

**CARSAT RHÔNE-ALPES**

## CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

La victime est un intérimaire embauché pour des travaux de manutentions et de déroulage de câbles.

Des salariés préparent un chantier d'enfouissement de câbles électriques sur la parcelle de leur client. La zone est en cours de débroussaillage pour permettre la pose de plots de clôture afin de rendre le chantier clos. Une débroussailleuse équipée d'une lame à 3 dents a été louée, adaptée à la coupe de petites tiges et de broussailles.

La victime travaille à une dizaine de mètres environ de la zone de débroussaillage lorsqu'elle est atteinte d'une projection à l'aine droite, issue de la lame de la débroussailleuse ou d'un éclat de pierre en contact avec cette lame. Elle décède sur place d'une hémorragie malgré le point de compression effectué par un sauveteur secouriste du travail et l'arrivée rapide des secours.

Lors de la préparation du chantier, des pierres de différentes tailles ont été observées sur le terrain. Le plan de prévention des risques (PP), établi entre l'entreprise intervenante et le client, ne mentionne pourtant pas ces opérations de débroussaillage, ni l'évaluation des risques inhérents à ces travaux. Les intérimaires affectés à des opérations de débroussaillages n'ont pas reçu explicitement de formations renforcées à la sécurité.

## MESURES DE PRÉVENTION

<b>Mesures techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Choisir une débroussailleuse avec une lame adaptée à la nature des coupes (herbes, diamètre des tiges à couper, etc.).</li><li>✓ Vérifier la conformité de la débroussailleuse (en demandant l'attestation de conformité au loueur ou au fabricant selon la norme ISO 11806) et maintenir en place les carters de protection.</li></ul>
<b>Mesures organisationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Faire une visite préalable du site pour identifier les risques, choisir le matériel adapté et mettre en place les mesures de prévention adéquates.</li><li>✓ Définir un périmètre de sécurité balisé et d'au moins 15 mètres, autour de l'opérateur de débroussaillage.</li><li>✓ Identifier les postes à risques particuliers confiés aux intérimaires et leur dispenser une formation renforcée à la sécurité.</li></ul>
<b>Mesures humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Rédiger des fiches de postes comportant les consignes de sécurité et les équipements de travail.</li><li>✓ Prévoir des équipements de protections individuelles : bottes, pantalon anti-coupure, visière, casque anti-bruit, etc.</li></ul>



## DOCUMENTATION UTILE

### Technique

- [Télécharger la brochure de la MSA Alpes Vaucluse « Travailler avec la débroussailleuse portée en sécurité »](#)

### Se faire accompagner

- Financer des équipements, du conseil ou de la formation en prévention des risques professionnels : [consulter nos aides financières](#)
- Faire appel à des consultants (ergonomes, psychologues, formateurs, etc.) ou des fournisseurs (ventilation, etc.) référencés : [consulter nos prestataires et fournisseurs référencés](#)

### Évaluation des risques

- [Consulter la brochure ED840 de l'INRS « Évaluation des risques professionnels, aide au repérage dans les PMI-PME »](#)
- Intérim : [télécharger la fiche de liaison sur Ameli.fr/entreprise pour les informations utiles à l'établissement du contrat de mise à disposition](#)
- [Télécharger la brochure SP1175 de la Carsat Rhône-Alpes « Intérim - 5 étapes clés pour bien déléguer »](#)

### Analyse d'accidents / incidents

- [Télécharger la brochure ED6492 de l'INRS « Pourquoi et comment analyser les accidents du travail ? »](#)
- [Télécharger la brochure ED6481 de l'INRS « Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention »](#)

### Formations

- Intérim : [télécharger la brochure SP1170 de la Carsat Rhône-Alpes « Formation renforcée à la sécurité du personnel intérimaire par les entreprises utilisatrices »](#)
- [Consulter la fiche de travail en sécurité du CDG de Haute Corse « Utilisation d'une débroussailleuse »](#)
- [Consulter l'offre de formation en santé sécurité de la Carsat Rhône-Alpes](#)